

La "com'com" vote contre le projet de Ghjuncaghju



Le projet du centre de stockage de Ghjuncaghju se situe sur un des méandres du Tavignanu.

F. ARCHIVES S. G.

Il est visiblement difficile de réunir le quorum lors des séances du conseil communautaire de l'Oriente.

Le 15 novembre dernier, la réunion avait dû être reportée, en l'absence de trop nombreux élus. Les délibérations et motions, dont celle relative au projet de création d'un centre de stockage des déchets sur la commune de Ghjuncaghju, n'ont donc pas pu être examinées.

Ce vendredi 22 novembre,

on était encore loin du quorum. Mais, conformément à la loi, le même ordre du jour a pu être examiné. Dont la fameuse motion présentée devant des représentants du collectif Tavignanu Vivu, venus en nombre assister aux débats. Résultat : un vote à l'unanimité contre le projet de Ghjuncaghju. D'après Dominique Venturini, membre de l'opposition et également candidat à la mairie d'Aleria aux prochaines municipales, "sur les 9 élus de la majorité

municipale d'Aleria, 7 étaient absents", écrivait-il sur son compte Facebook dès le lendemain du conseil communautaire. Ajoutant : "M. Le Maire d'Aleria, retenu une fois de plus dans son bureau, n'a pas réhaussé le débat." Parmi les maires ayant voté contre vendredi, Anthony Alessandrini, à la tête de la commune d'Antisanti avait été le premier à déléguer contre le projet lors de l'enquête publique.

Tavignanu Vivu toujours mobilisé

"La décision de la communauté de communes, qui n'a pas compétence en matière de déchets, n'est que symbolique. Le territoire a beaucoup subi par le passé avec Tallone et Prunelli, explique-t-il. Un site avait même été envisagé sur Antisanti. Il aurait fallu se poser des questions avant. La situation est telle, qu'elle pousse aujourd'hui l'état à prendre des décisions absurdes. Le projet est dangereux. Nous avons fermé l'usine d'amiante de Canari et on va

rouvrir un centre de stockage de déchets amiantifères à Ghjuncaghju sur un site dépourvu d'amiante ?"

La décision du conseil communautaire de se positionner contre le projet du centre de stockage ne change pas grand-chose à la donne puisque l'intercommunalité n'a pas compétence en la matière.

Néanmoins, les membres du collectif Tavignanu Vivu se disent "satisfaits de la prise de conscience sanitaire et environnementale du conseil communautaire."

Par ailleurs, les actions devraient se multiplier jusqu'à l'espoir de voir le projet abandonné.

"C'est une catastrophe annoncée, précise Fabio Filippi, porte-parole de Tavignanu Vivu. On ne peut pas laisser faire ça et on ne peut pas se permettre de laisser ça à nos enfants, c'est impensable."

Sur leur page Facebook, les membres du collectif lançaient, hier encore, un appel aux dons "pour continuer le combat juridique".

PAUL-MATHIEU SANTUCCI

Que prévoit le projet du centre de stockage ?

Une installation de stockage de déchets non dangereux destinée aux déchets ménagers et assimilés en mélange, soumise à autorisation.

Une installation de stockage destinée aux mono déchets de terres amiantifères, soumise à autorisation.

Une carrière dont les matériaux extraits correspondent à ceux en excédent à valoriser du fait de l'aménagement et du réaménagement des activités du pôle, soumises à autorisation. Des installations connexes destinées d'une part à traiter les lixiviats, et d'autre part à valoriser le biogaz produit par les déchets biodégradables, à savoir les déchets ménagers et assimilés.